



---

## ***Neuvième Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions***

### **Séance de clôture**

Déclaration prononcée par

**S.E. M. Félix Baumann**  
**Représentant permanent de la Suisse**  
**auprès de la Conférence du désarmement**

Genève, le 4 septembre 2019

---

M. le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

En tout premier lieu, je voudrais remercier la présidence de notre réunion, le Sri Lanka, pour sa conduite dynamique de la Convention au cours de l'année écoulée. Et également d'avoir assumé une telle fonction aussi rapidement après avoir accédé à la CCM, une démonstration d'un engagement exemplaire envers la réalisation de ses objectifs.

C'est avec grand plaisir que la Suisse a accueilli une nouvelle fois l'Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Genève. La réunion s'inscrit naturellement dans l'esprit et dans la tradition humanitaire de la Genève internationale. Je tiens tout particulièrement à remercier toutes les délégations présentes aujourd'hui de votre confiance envers la Suisse et ma propre personne pour présider la deuxième Conférence d'examen de notre Convention.

---

Cette Convention revêt une importance particulière de par sa dimension normative. En interdisant une catégorie entière d'armes incapables de distinguer entre civils et combattants, elle contribue à développer le DIH. De plus, elle comprend des obligations novatrices en matière d'assistance aux victimes. Ces éléments sont essentiels pour réaliser notre objectif commun et pour mettre fin aux souffrances causées aux civils par les armes à sous-munitions.

Monsieur le Président, chers collègues,

La Suisse a promu ardemment la Convention depuis son adoption il y a maintenant plus de dix ans. De manière plus générale, nous participons activement à l'action antitrimines depuis plus de 25 ans. Nous nous félicitons de poursuivre cet engagement, en assumant pour la première fois la présidence de la CCM.

Une Conférence d'examen joue un rôle central dans la vie de toute convention. Il s'agira d'utiliser au mieux cet événement pour avancer de manière résolue dans la mise en œuvre de la CCM. Lui donner un nouvel élan et rehausser son importance politique nous semble essentiel, en soulignant entre autre sa contribution à la réalisation d'objectifs plus larges dans les domaines humanitaires, de la promotion de la paix et du développement durable.

Nous sommes conscients de l'importance des défis à relever alors que nous allons maintenant nous projeter graduellement vers la 2<sup>ème</sup> Conférence d'examen de la Convention. Si beaucoup d'éléments doivent encore être précisés, je voudrais à ce stade mettre en exergue les quelques éléments suivants.

La réalisation des objectifs de la Convention est forcément un effort commun. Nous entendons mettre en place un processus inclusif et transparent qui puisse permettre tant aux Etats parties qu'à la société civile de contribuer de façon substantielle aux travaux de la Conférence d'examen. Nous comptons sur votre engagement, vos idées et votre expérience afin de notamment développer un plan d'action qui identifie les défis à relever et comprenne des actions concrètes et mesurables permettant d'avancer dans la mise en œuvre de la Convention.

Certains éléments devront forcément être au centre de nos considérations:

1. Tant qu'il y aura des zones contaminées par des armes à sous-munitions, les populations civiles ne jouiront pas de la protection qu'elles méritent. Des progrès considérables ont été atteints dans le domaine de la dépollution des zones contaminées avec huit Etats parties ayant déjà accompli leurs obligations issues de l'Article 4. Les avancées sont toutefois irrégulières. En effet, un certain nombre d'Etats parties peine à avancer dans la mise en œuvre de ces dispositions. Le premier pas à accomplir est celui d'avoir une vue d'ensemble de la portée et de l'étendue de la contamination.

2. Plusieurs succès ont pu être enregistrés dans le domaine de la destruction des stocks. Ainsi, 35 Etats parties ont déjà rempli leurs obligations issues de l'article 3, souvent avant l'échéance des délais impartis. Il faudra continuer sur cette voie, en limitant le nombre de demandes de prolongation qui devraient représenter une exception.

3. La coopération et l'assistance sont essentielles dans la réalisation des dispositions de la Convention. Le modèle des coalitions de pays pour renforcer la coopération entre pays donateurs, pays affectés et opérateurs est prometteur, et il conviendra de l'utiliser au mieux. Afin d'avancer dans la lutte contre les effets des armes à sous munitions, l'expérience nous montre qu'il est essentiel de mettre en place des forums de coordination pour améliorer l'échange d'informations et mobiliser des ressources additionnelles.

4. La promotion de la Convention et de ses normes représentera forcément un chantier important. S'il a progressé au cours de l'année écoulée, le taux d'universalisation que nous connaissons aujourd'hui ne nous permettra pas d'atteindre 130 Etats parties d'ici la Conférence d'examen, comme fixé par le plan d'action de Dubrovnik. En outre, le fait que plus de la moitié des Etats affectés par des restes d'armes à sous-munitions ne soit pas partie à la CCM représente un obstacle significatif à la réalisation de nos objectifs communs. Un engagement soutenu sera donc nécessaire afin d'étendre la portée géographique de la Convention, en mettant un accent particulier sur les contextes où elle peut améliorer le sort des populations affectées.

5. Si les questions de substance doivent être au centre de nos préoccupations, les questions institutionnelles devront également faire l'objet d'un étroit suivi. La mise en

œuvre de la Convention est tributaire de processus et institutions robustes. Comme nous avons pu le voir cette semaine, nous sommes confrontés à d'importants défis dans ce domaine, tout particulièrement en ce qui concerne les questions financières. Nous espérons tout particulièrement que tous les Etats paieront leur contribution en temps et en heure pour que la Conférence d'examen puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

A ce sujet, je souhaite vous informer que la Conférence se tiendra du 16 au 20 novembre 2020. Nous sommes en train de consolider certains éléments liés à l'organisation de la réunion et espérons pouvoir vous faire part d'informations additionnelles dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président, chers collègues,

Les objectifs de la CCM, à savoir sauver des vies, protéger la population civile, renforcer l'assistance aux victimes et faciliter le développement socio-économique, restent aussi pertinents aujourd'hui que lors de l'entrée en vigueur de la CCM. Au cours des prochains mois, nous aurons l'opportunité unique de souligner l'importance politique de cet instrument et d'influer sur sa mise en œuvre pour la période qui suivra la Conférence d'examen.

Je souhaiterais terminer cette intervention par vous remercier de votre confiance envers la Suisse pour présider la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions. C'est un grand honneur et nous nous efforcerons à préparer et conduire cet exercice avec la plus grande diligence qu'il soit.

Avec ces derniers mots, je vous souhaite, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, plein succès pour la suite de nos efforts.

Je vous remercie.